

Sénat de Belgique.

Projet de loi contenant le Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1843.

Léopold, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut :

Nous avons, de commun accord avec les Chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1842, en principal et centimes additionnels ordinaires et extraordinaires, tant pour les fonds de non-valeurs qu'au profit de l'État, ainsi que la taxe des barrières, continueront à être recouverts, pendant l'année 1843, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

La disposition de l'art. 15 de la loi du 29 décembre 1835, n° 859, est renouvelée pour l'exercice 1843, à l'égard des provinces qui n'ont pas contracté d'abonnement pour le service administratif de la poste aux lettres.

ART. 2.

A partir du premier janvier 1843, les centimes additionnels sur les droits d'enregistrement, de greffe et de successions, sont portés à trente; ceux sur les droits d'hypothèques restent fixés à vingt-six.

ART. 3.

A partir du premier janvier 1843, le droit sur le café sera perçu en principal à raison de dix francs par cent kilogrammes déclarés en consommation.

ART. 4.

Le Gouvernement est autorisé à aliéner :

- 1° Les rentes désignées au tableau litt. A, annexé à la présente loi ;
- 2° Les parcelles de domaines reprises au tableau litt. B, également annexé à cette loi.

Les débiteurs des rentes auront trois mois, à partir du jour où la présente loi sera obligatoire, pour opérer le rachat au taux de dix-huit annuités au moins.

(2)

ART. 5.

D'après les dispositions qui précèdent, le Budget des recettes de l'État, pour l'exercice 1843, est évalué à la somme de cent neuf millions, six cent cinquante mille, cinquante-trois francs (109,650,053 fr.), et les recettes pour ordre, à celle de treize millions, cinq cent trente-deux mille, deux cent vingt-cinq francs (13,532,225 fr.), le tout conformément aux tableaux ci-annexés.

ART. 6.

Pour faciliter le service du Trésor pendant le même exercice, le Gouvernement pourra, à mesure des besoins de l'État, renouveler et maintenir en circulation des bons du Trésor jusqu'à concurrence de la somme de vingt et un millions cinq cent mille francs (21,500,000 fr.), montant de la dette flottante, défalcation faite du prêt fait à la Banque de Belgique, en vertu de la loi du 1^{er} janvier 1839.

ART. 7.

La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1843.

Mandons et ordonnons, etc.

Bruxelles, le 7 décembre 1842.

*Le Président de la Chambre des
Représentants,*

RAIKEM.

Les Secrétaires,

(Signés) DE RENESSE.

SCHEYVEN.

**TABLEAU DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS
POUR L'EXERCICE 1843.**

IMPOTS.

CONTRIBUTIONS DIRECTES, CADASTRE, DOUANES ET ACCISES, ETC.

<i>Foncier</i>	{	Principal.	14,985,080	}	17,749,827
		5 centimes additionnels ordinaires, dont deux pour non-valeurs.	749,254		
		10 centimes additionnels extraordinaires.	1,498,508		
		3 centimes id. supplémentaires sur le tout.	516,985		
<i>Personnel.</i>	{	Principal.	7,727,720	}	8,500,492
		10 centimes additionnels extraordinaires.	772,772		
<i>Patentes.</i>	{	Principal.	2,614,616	}	2,876,077
		10 centimes additionnels extraordinaires.	261,461		
<i>Redevances sur les mi- nes.</i>	{	Principal.	187,000	}	215,985
		10 centimes ordinaires pour non-valeurs.	18,700		
		5 centimes sur les deux sommes précédentes pour frais de perception.	10,285		
<i>Douanes.</i>	{	Droits d'entrée. (16 centimes add ^{ls})	9,537,172	}	10,634,172
		Droits de sortie. Id.	550,000		
		Droits de transit. Id.	150,000		
		Droits de tonnage. Id.	360,000		
		Timbres. Id.	37,000		
<i>Droits de consommation sur les boissons distillées.</i>					960,000
<i>Accises.</i>	{	Sel. (26 centimes add ^{ls})	4,000,000	}	19,255,000
		Vins étrangers. Id.	1,850,000		
		Eaux-de-vie étrangères. sans additionnels	240,000		
		Id. indigènes. Id.	4,800,000		
		Bières et vinaigres. (26 centimes add ^{ls})	6,411,000		
		Sucres Id.	640,000		
Timbres.	{	sur les quittances.	1,300,000	}	
		sur les permis de circulation.	14,000		
<i>Garantie.</i>		Droits de marques des matières d'or et d'argent.	»		150,000
<i>Recettes diverses.</i>	{	Droits d'entrepôts, y compris ceux de l'entrepôt d'Anvers.	150,000	}	162,000
		Recettes extraordinaires et accidentelles.	12,000		
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.					
<i>Droits additionnels et amendes y relatives.</i>	{	Enregistrement. (30 p. c. additionnels)	11,000,000	}	22,730,000
		Greffe. Id.	280,000		
		Hypothèques. (26 Id.)	1,800,000		
		Successions. (30 Id.)	6,500,000		
		Timbre. (sans additionnels)	3,000,000		
		Amendes.	150,000		
<i>Recettes diverses.</i>	{	Indemnité payée par les miliciens pour rempla- cement et pour décharge de responsabilité de remplacement.	75,500	}	329,500
		Amendes en matière de simple police, civile, correctionnelle, etc.	170,000		
		Produits des examens.	47,000		
		Id. des brevets d'invention.	35,000		
		Id. des diplômes des artistes vétérinaires.	2,000		
A reporter.					83,563,053

Report. 83,563,053

PÉAGES.

ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.

<i>Domaines.</i>	}	Produits des canaux et rivières appartenants au domaine, droits d'écluse, ponts, navigation.	802,000	}	5,002,000
		Produits de la Sambre canalisée.	450,000		
		Id. du canal de Charleroy.	1,340,000		
		Id. des droits de bacs et passages d'eau.	110,000		
		Id. des barrières sur les routes de 1 ^{re} et de 2 ^e classe.	2,300,000		

TRAVAUX PUBLICS.

<i>Postes.</i>	}	Taxe des lettres et affranchissements.	2,800,000	}	3,220,000
		Port des journaux et imprimés.	100,000		
		Droits de 5 p. c. sur les articles d'argent.	30,000		
		Remboursements d'offices étrangers.	60,000		
		Service rural.	180,000		
		Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842.	50,000		

CAPITAUX ET REVENUS.

TRAVAUX PUBLICS.

Chemin de fer. » 10,000,000

ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.

Rachat et transfert de rentes, y compris l'aliénation des rentes constituées d'après l'état litt. A, art. 4.	1,250,000	}	4,134,000
Capitaux du fonds de l'industrie.	120,000		
Capitaux de créances ordinaires.	30,000		
Prix de vente d'objets mobiliers; transactions en matière domaniale; dommages et intérêts; successions en déshérence; épaves.	330,000		
Prix de vente de domaines, en vertu de la loi du 27 décembre 1822, payés en numéraire en suite de la loi du 28 décembre 1835, pour l'exécution de celle du 27 décembre 1822 et de la loi du 30 juin 1840.	1,000,000		
Prix à provenir de la vente de petites parties de biens domaniaux d'après l'état annexé litt. B, art. 4.	500,000		
Prix de coupes de bois, d'arbres et de plantations; vente d'herbes; extraction de terre et de sable.	400,000		
Fermages des biens-fonds et bâtiments, de chasses et de pêches; arrérages de rentes; revenus des domaines du Département de la Guerre.	400,000		
Intérêts des créances du fonds de l'industrie et de créances ordinaires.	50,000		
Restitutions et dommages-intérêts en matière forestière.	2,500		
Restitutions volontaires.	500		
Abonnements au Moniteur et au Bulletin Officiel.	51,000		

TRÉSOR PUBLIC.

Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets).	30,000	}	1,577,000
Intérêts de l'encaisse de l'ancien caissier général, sans préjudice aux droits envers le même caissier, dont il est fait réserve expresse.	537,000		
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations.	700,000		
Produits de l'école vétérinaire et d'agriculture.	60,000		
Produits du droit de pilotage.	250,000		

REMBOURSEMENTS.

CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions, etc.	1,000	}	81,000
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.	80,000		

A reporter. 107,577,053

Report. 107,577,053

ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.

Recouvrements des reliquats de comptes arrêtés par la Cour des Comptes.	50,000	}	438,000	
Bénéfice éventuel produit par la fonderie de canons à Liège sur la fabrication d'armes de guerre à exporter pour l'étranger.	25,000			
<i>Avances faites par le Ministère des Finances.</i>	Frais de poursuites et d'instances; frais de justice en matière forestière.			15,000
	Recouvrements sur les communes, les hospices et les acquéreurs de bois domaniaux pour frais de régie de leurs bois.			140,000
	Frais de perceptions faites pour le compte de tiers.			4,000
	Frais de perceptions faites pour le compte des provinces.			10,000
<i>Avances faites par le Ministère de la Justice.</i>	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle, de simple police, etc.			150,000
	Frais d'entretien, de transport et de remplacement de mendiants, d'entretien et de remplacement de mineurs, d'enfants trouvés, etc.			15,000
<i>Avances faites par le Ministère de l'Intér.</i> {	Frais de justice devant les conseils de discipline de la garde civique.			1,000
	Pensions à payer par les élèves de l'école militaire.			28,000

TRÉSOR PUBLIC.

Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons pour achat de matières premières.	1,000,000	}	1,635,000
Recouvrement d'une partie des avances faites par le Département de la Guerre aux corps de l'armée pour masse d'habillement et d'entretien.	200,000		
Recouvrement d'une partie des avances faites aux régences par le Département de la Guerre, pour construction d'écuries destinées à la cavalerie.	15,000		
Recouvrement d'une partie des avances faites par le Trésor pour l'habillement des équipages de la marine.	50,000		
Recettes accidentelles.	150,000		
Versement des sommes allouées aux budgets des communes et des provinces pour le transport des dépêches.	60,000		
Banque de Belgique. — Intérêts exigibles en 1843.	60,000		
Chemin de fer rhénan. — Intérêts exigibles en 1843.	100,000		
Total.	Fr. 109,650,053		

RECETTES POUR ORDRE.

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION DU TRÉSOR PUBLIC.

ART. 1 ^{er} .	Cautionnements versés antérieurement à la révolution et dont les fonds sont encore en Hollande.	(Mémoire.)	
— 2.	Cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor public de Belgique, par des comptables de l'État, par des receveurs communaux, des receveurs des bureaux de bienfaisance, des préposés aux bureaux de station de l'administration du chemin de fer, etc., pour garantie de leur gestion.		300,000
— 3.	Cautionnements fournis par des contribuables pour garantie du payement de leurs redevabilités en matière de douanes, d'accises, etc.		200,000
ART. 4.	Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée.		178,000
— 5.	Commission des secours.		80,000
— 6.	Masse d'habillement et d'équipement de la douane.		212,000
— 7.	Produit des droits perçus pour les actes des commissariats maritimes		30,000
— 8.	Retenues pour la caisse de retraite, y compris les parts dans les amendes et confiscations et les contributions volontaires, pour admission de services étrangers.		472,000
			1,472,000

CHAPITRE II.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, CADASTRE, DOUANES ET ACCISES.

ART. 1 ^{er} .	Réimposition sur la contribution foncière		725
— 2.	Produit des amendes, saisies et confiscations opérées par l'administration des contributions.		120,000
— 3.	Expertise de la contribution personnelle.		30,000
— 4.	Produit d'ouverture des entrepôts.		14,000
— 5.	Recouvrement d'impôts en faveur des provinces		6,734,000
— 6.	Recettes en faveur des communes.		1,950,000
— 7.	Taxe provinciale sur les chiens		200,000
— 8.	Id. sur le bétail.		125,000
— 9.	4 et 5 p. c., au profit des villes de Liège et Verviers, pour pillages.		18,500
			9,192,225

CHAPITRE III.

FONDS DES TIERS.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT, DES DOMAINES ET DES FORÊTS.

ART. 1 ^{er} .	Amendes diverses et autres recettes soumises aux frais de régie.		100,000
— 2.	Amendes de consignations et autres recettes non assujetties aux frais de régie.		100,000
— 3.	Recouvrement de revenus pour compte des provinces.		666,000
— 4.	Recouvrement de la valeur des produits de la fabrication d'armes de guerre à exporter pour l'étranger.		500,000
			2,868,000
	CONSIGNATIONS.		
— 5.	Consignations diverses. (Loi du 26 nivôse an XIII).		1,500,000
— 6.	Consignations à titre de dépôt.		2,000

TOTAL DES RECETTES POUR ORDRE. Fr. 13,532,225

TABLEAU L^a A.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

CONSISTANCE DES RENTES FONCIÈRES ET AUTRES, DUES AU DOMAINE.

(SITUATION AU 15 OCTOBRE 1841.)

PROVINCES.	NOMBRE D'ARTICLES.	MONTANT ANNUEL DES RENTES.	<i>Observations.</i>
Anvers.	114	1,255 67	
Brabant.	556	9,972 95	
Flandre occidentale.	123	1,213 35	
Flandre orientale.	28	712 98	
Hainaut.	149	2,946 15	
Liège.	1,417	28,723 71	
Limbourg.	1,010	12,386 88	
Luxembourg.	170	5,209 68	
Namur.	198	4,077 24	
TOTAL.	3,765	66,498 61	

TABLEAU L. B.

EXTRAIT

DE L'ÉTAT GÉNÉRAL DE CONSISTANCE DES BIENS DOMANIAUX.

BUREAUX dans le ressort desquels les biens sont si- tués.	NATURE DES BIENS.	LEUR CONTENANCE.	LEUR SITUATION.	ORIGINE DES BIENS.	FERMAGE ANNUEL.	VALEUR vénale approxima- tive.	OBSERVATIONS.
---	----------------------	---------------------	--------------------	-----------------------	--------------------	---	---------------

PROVINCE D'ANVERS.

Anvers. . .	Prairie.	» » »	Austruwel au	Cure de l'égl. St.-	305 »	7000	(a) Une partie de ces terrains a été utilisée pour le chemin de fer.
Malines (a).	Terre et prairie.	1 32 70	Poldre. Malines.	Jacq. à Anvers. Couvent de Le- liendacl.	180 »	1700	

PROVINCE DE BRABANT.

Genappe. . .	Terre.	1 38 90	Marbais.	Cure de Villers- la-Ville.	138 »	5300
	Id.	1 38 31	Id.	Id.	152 »	5500
	Id.	» 70 84	Id.	Id.	95 »	2100
Diest. . .	Une ferme avec dépendances.	13 09 80	Webbecom.	Commanderie de Becquevort.	400 »	20000
Jodoigne. . .	Terre.	4 55 40	Jandrin.	Abbaye de Bo- neffe.	405 »	18200
	Id.	1 39 58	Nodebais.	Couvent des Do- minic. wallons, à Louvain.	245 »	5600 3200 1900
	Id.	» 81 77				
	Id.	» 47 76				
Nivelles. . .	Id.	» 86 »	Tubise.	Chapitre de Ni- velles.	86 »	2500
	Id.	1 » »	Id.	Id.	130 »	1700
	Id.	» 96 57	Ittre.	Id.	70 »	3200
	Id.	» 89 29	Baulers.	Id.	107 »	2200
	Id.	» 69 32	Id.	Id.	119 »	1900
	Id.	» 17 63				
Tirlemont. . .	Id.	» 96 »	Willebringen.	Abbaye de Parc.	120 »	3000
	Id.	1 44 40	Oplinter.	Id. d'Oplinter	100 »	3000
	Id.	1 32 11	Wommersom.	Id. id.	100 »	2600
Wavre. . .	Id.	» 16 08	Limal.	Cure de Limal.	7 26	300
	Id.	1 39 01	Archennes.	Id. d'Archen- nes.	120 »	2200

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

Bruges. . .	Terre.	2 85 18	Uitkerke.	Chambre obs- cure dans la prison de Bru- ges.	250 »	6000
	Pâturage gras.	1 52 16	Clemskerke.	Jacobinesses.	225 »	5000
Courtray. . .	Ferme, écuries et terrain.	2 10 76	Vichte.	Chapelle dite <i>op schuwel engel</i> .	160 »	4000

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

Audenaerde .	Prairie.	» 79 59	Munckzalm.	Chapelle-St.-Ba- von à Gand.	70 »	3000	(b) Le fermier n'a que le droit de fau- chage. Le droit de pâturage appar- tient à perpétuité à la commune de Hernesse pendant deux ans consé- cutifs sur quatre. Pendant les deux au- tres années le domaine a le droit de fauchage. Ces biens sont loués annuellement, sa- voir : Le Petit Hernesse. 1,450 Le Grand id. 250 Mais comme le domaine ne jouit de ces fermages que 3 ans sur 6, il en résulte que le petit Hernesse ne produit réel- lement par année que 725 francs, et le grand Hernesse 125 francs.
Loochristy (b)	Prairie dite <i>pe- tit Hernesse</i> .	9 17 50	Postaken.	Évêché de Gand	725 »	16000	
	Prairie dite <i>grand Hernesse</i> .	1 16 90	Id.	Id.	125 »	2000	

BUREAUX dans le ressort desquels les biens sont situés.	NATURE DES BIENS.	LEUR CONTENANCE.	LEUR SITUATION.	ORIGINE DES BIENS.	FERMAGE ANNUEL.	VALEUR vénale approxima- tive.	OBSERVATIONS.
Beveren. . .	Terre.	» 93 89	Melsele.	Abbaye de Ro- semberg.	64 »	1300	
Cruyshautem.	Id.	» 62 65	Mullen.	Quotidiens de Eyve.	102 »	2400	
	Id.	1 22 »	Wannegelede.	Abbaye de Pe- tegem.	142 »	3700	
Eccloo (c).	Id.	1 23 68	Id.	Cure de Lede.	215 »	4000	
	Bois, terre et bruyères, en dix lots, loués séparément.	350 88 »	Maldegheem.	Évêché de Gand.	2052 21	56500	(c) Ces biens sont loués par bail emphy- téotique, expirant le 24 décembre 1881. A la fin du bail, le propriétaire pourra reprendre la superficie, moitié valeur réelle et moitié valeur jacente, ou bien consentir à une prolongation du bail pour 99 ans et pour le même prix.
	Terre.	3 53 20	Adeghem.	Cure d'Ade- ghem.	72 »	2880	
	Id.	2 51 20	Id.	Id.	68 »	3000	
Grammont. .	Id.	2 21 18	Maldegheem.	Évêché de Gand.	105 »	3500	
	Pré.	» 67 58	Moorbeke.	Minimes de Grammont.	75 »	3360	
	Terre (d).	» 18 80	Grammont.	Id.	94 33	3760	
	Id.	4 61 »	Overboelaere.	Abbaye de Grand-Bigard.	420 »	16600	(d) Louée par bail emphytéotique expi- rant le 4 septembre 1870. Il y a sur ce terrain deux maisons appartenantes au locataire.
Hamme. . .	Terre.	» 79 50	Moerseke.	Évêché d'An- vers.	76 »	2000	
	Id.	1 02 80	Id.	Id.	85 »	2500	
	Id.	1 37 50	Id.	Abbaye St.-Ber- nard.	92 »	3500	
	Id.	2 53 50	Id.	Chapellenie de Hamme.	500 »	7500	
	Id.	1 97 90	Id.	Abbaye St.-Ber- nard.	106 »	3500	
	Id.	1 09 90	Id.	Chapellenie de Hamme.	150 »	4000	
	Id.	» 40 50	Id.	Id.	104 »	1500	
	Id.	» 26 10	Id.	Id.	40 »	1000	
	Id. (e).	» 48 »	Baezel.	Cure de Rupel- monde.	90 70	1500	(e) Louée par bail emphytéotique expi- rant le 1 octobre 1892.
Lokeren. . .	Id.	» 71 50	Exacarde.	Abbaye de Bau- deloo.	67 »	1500	
Renaix. . .	Id.	» 72 50	Overmière.	Carmélites de Gand.	76 »	2000	
	Prairie.	» 45 31	Orroir.	Cure d'Esca- naffe.	63 »	2500	
	Terre et pré.	» 97 94	Renaix.	Abbaye de Mag- dendale.	77 »	3000	
St.-Nicolas. .	Id.	1 42 43	Sinay.	Abbaye de Bau- deloo.	91 »	2025	
	Pré.	2 73 73	Id.	Id.	74 »	1850	
	Id.	2 66 24	Id.	Id.	73 »	1835	
	Id.	2 52 75	Id.	Id.	71 »	1775	
	Id.	2 15 96	Id.	Id.	70 »	1750	
	Terre et prairie.	2 15 51	Id.	Id.	150 »	3750	
	Id.	2 09 28	Id.	Id.	68 »	1700	
Sotteghem. .	Terre.	1 86 37	Strypen.	Chapellenie de Sotteghem.	240 »	5400	
Termonde. .	Id.	» 76 50	Appels.	Caisse d'amor- tissement.	80 »	2100	
	Id.	1 34 30	Id.	Id.	122 »	2700	
		1 34 90	Buggenhout.	Id.		2700	

BUREAUX dans le ressort desquels les biens sont si- tués.	NATURE DES BIENS.	LEUR CONTENANCE	LEUR SITUATION.	ORIGINE DES BIENS.	FERMAGE ANNUEL.	VALEUR vérale approxima- tive	OBSERVATIONS.
Waerschot.	Terre.	1 37 50	Buggenhout.	Caisse d'amort ^t .	62 »	2750	
	Id.	1 31 60	Id.	Abbaye d'Affli- ghem.	66 »	2630	
	Id.	1 06 70	Id.	Id.	66 »	2970	
	Id.	1 01 80	Id.	Id.	70 »	2850	
	Id.	1 57 20	Id.	Id.	98 »	3450	
	Id.	2 69 »	Id.	Id.	150 »	5920	
	Id.	» 84 »	Waerschot.	Chapellenie de St.-Pharacle.	63 49	3000	
	Id.	1 85 32	Id.	Id.	126 98	6000	
	Id.	» 87 78	Id.	Id.	74 07	3000	

PROVINCE DE HAINAUT.

Mons.	Maison.	» » »	Mons.	Expropriations pour les forti- fications.	300 »	8000	
Leuze.	Pré.	1 30 19	Id.	Id.	175 »	5000	
	Ferme, terre et pâtûre (f). Terre.	2 34 48	Maulde.	Croisiers de Tournay.	87 07	12000	(f) Loués par bail emphytéotique ex- rant le 1 novembre 1869.
Ath.	Id.	1 03 32	Leuze.	Chapelle de Leuze.	110 »	3500	
	Id.	1 43 40	Ath.	Terrain de for- tifications non utilisé.	125 »	5000	
	Id.	1 78 74	Id.	Id.	175 »	5250	
	Id.	» 89 70	Id.	Id.	160 »	5400	
	Id.	» 31 55	Id.	Id.	200 »	2000	
	Id.	» 96 26	Id.	Id.	200 »	5000	
	Id.	» 83 70	Id.	Id.	320 »	10000	
	Id.	1 17 60	Id.	Id.	350 »	9000	
	Id.	1 78 37	Id.	Id.	220 »	5000	
	Id.	1 13 37	Id.	Id.	102 »	4000	
Tournay.	Terre.	» 54 09	Tournay.	Ancien Gouver- nement.	102 »	4000	
Chièvres.	Id.	1 24 »	Chièvres.	Abbaye de Vi- cogne.	120 »	4000	
Lessines.	Id.	» 78 53	Ellezelles.	Abbaye de Mag- dendaelen.	100 »	2200	
	Id.	1 82 18	Id.	Déchéance. Brouez.	250 »	9000	
	Id.	1 82 18	Id.	Id.			

PROVINCE DE LIÈGE.

Aubel.	Terre.	» 41 »	Teuren.	Abbaye de Sin- nich.	180 »	700	
		» 17 95				200	
		» 40 90				700	
Waremmes.	Id.	» 78 47	Chapon-Se- raing.	Chapit. de Huy.	129 60	2500	
Hannut.	Id.	1 01 80	Avesnes.	Collégiale de Huy.	95 »	3055	
	Id.	1 42 90	Lens-St.-Re- my.	Monastère d'Or- ival.	239 »	4045	
Landen.	Id.	1 03 50	Id.	Id.	177 »	3105	
	Id.	5 24 30	Laer.	Abbaye de St.- Trond.	316 »	13000	

BUREAUX dans le ressort desquels les biens sont si- tués.	NATURE DES BIENS.	LEUR CONTENANCE.	LEUR SITUATION.	ORIGINE DES BIENS.	FERMAGE ANNUEL.	VALEUR vénales approxima- tive.	OBSERVATIONS.
Waremmes . . .	Prairie et jardin.	1 35 15	Cras Overnas.	Abbaye St.-Laurent.	190 »	4000	
	Terre.	1 22 07	Id.	St.-Victor.	160 »	3500	
	Id.	» 40 40	Rocour.	Abbaye d'Orient.	76 »	1200	
	Id.	» 50 50	Id.	Id.	95 »	1500	
	Id.	1 21 91	Bleret.	Religieuses de Waremmes.	126 »	3500	
	Id.	» 95 90	Waremmes.	Id.	94 60	3000	
	Id.	1 04 60	Hollogne.	Chapitre St.-Martin.	96 »	2520	
	Id.	» 69 75	Lantremange.	Monastère St.-Laurent.	184 »	1900	
	Id.	1 04 62	Celles.	Chapitre St.-Denis.	80 »	2600	
Id.	» 17 23			80 »	2730		
Id.	» 91 53	Rosoux.	Chapitre St.-Jean.	70 »	1680		

PROVINCE DE LIMBOURG.

Looz. . . .	Terre.	2 25 36	Opheers.	Abbaye de Kerkenrode.	67 »	4000	
	Id.	2 26 72	Mettekoven.	Bénéfices de Looz.	64 »	3800	
	Id.	2 61 60	Gossencourt.	Bénéfices Saint-Jean.	192 »	10000	
		2 61 60					
St.-Trond. . .	Id.	5 51 23	Montenaken.	Abbaye de Paix-Dieu.	196 »	7000	

PROVINCE DE LUXEMBOURG.

Marche. . .	Prairie	89 20	Marche.	Cure de Waha.	75 »	1700	
-------------	---------	-------	---------	---------------	------	------	--

PROVINCE DE NAMUR.

Néant.

TOTAL. . .	529 03 44			17,082 31	502540	
------------	-----------	--	--	-----------	--------	--

Il appert de ce relevé que ce qui reste des biens domaniaux aliénables est si peu considérable qu'on ne saurait alléguer aucun motif plausible pour leur aliénabilité, tandis que leur régie nécessite des frais considérables, et que l'espèce de main-morte dont ils sont frappés dans les mains de l'État, prive le Trésor des ressources qu'il trouverait dans leurs fréquentes mutations.